

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DES COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ
DU

13 - 06 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ – C 230

QUESTIONS

– de M. **Ferdy Willems**, Mme **Colette Burgeon**, M. **Luc Sevenhans** et Mme **Anne-Mie Descheemaeker** à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur les transports d'animaux en Europe (n^{os} 2001, 1960, 2076 et 2077)

Orateurs : **Ferdy Willems**, **Colette Burgeon**, **Luc Sevenhans**, **Annemie-Descheemaeker** et **Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, au nom de **Jaak Gabriëls**, ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes

COMMISSIONS RÉUNIES
DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION,
DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 13 JUIN 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Jef VALKENIERS et Mme. **Yolande AVONTROODT**

La séance est ouverte à 14 h 37.

QUESTIONS

TRANSPORTS D'ANIMAUX EN EUROPE

– *Question de M. Ferdy Willems à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "les transports transeuropéens" (n° 2001) ;*

– *Question de Mme Colette Burgeon à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "les transports d'animaux" (n° 1960) ;* – *Question de M. Luc Sevenhans à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique*

et de l'Environnement sur "les transports d'animaux à travers l'Europe" (n° 2076) ;

– *Question de Mme Annemie Descheemaeker à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur le transport d'animaux" (n° 2077)*

M. Ferdy Willems (VU-ID) : En 1991, le journal "De Morgen" a publié un article concernant les épouvantables conditions dans lesquelles les animaux sont transportés. En 1995, une réglementation européenne a finalement réglementé ce secteur mais elle est incomplète et les contrôles relatifs au respect de cette réglementation

sont insuffisants. Un rapport européen critique violemment les pratiques en vigueur dans le secteur du transport d'animaux, notamment en Belgique.

Le 16 mai 2000, "Gaia" a révélé un rapport inquiétant sur le transport d'animaux par le biais d'images télévisées très impressionnantes. La Belgique est à nouveau impliquée dans cette affaire. L'effet médiatique s'est fait grandement ressentir, comme en témoignent les nombreuses réactions. Pour le public, la coupe est pleine.

Les motifs économiques jouent un rôle crucial dans le mode de transport des animaux. Le consommateur est totalement mystifié dans cette affaire ! En conséquence, nous demandons l'interdiction du transport d'animaux vivants, la suppression des subventions accordées aux transports d'animaux d'Europe vers le Moyen-Orient et un contrôle effectif de l'application de la loi et des sanctions qui y figurent.

Quelles mesures la ministre a-t-elle déjà prises pour améliorer les conditions de transport des animaux ? Comment réagit-elle face au rapport concernant une mission vétérinaire envoyée en Belgique en septembre 1998 ? Quelle sera son attitude auprès de ses collègues européens ? Envisage-t-elle de supprimer les subventions pour le transport vers le Proche-Orient ? Comment les contrôles se déroulent-ils ? Ne vaudrait-il pas mieux remplacer le transport d'animaux par un commerce de viandes ?

Mme **Colette Burgeon** (PS) : Chaque année, 1.250.000 porcs sont transportés par camion des Pays-Bas, principalement vers l'Italie et l'Espagne, dans des conditions qui enfreindraient la directive de 1995 sur la protection des animaux durant les transports. Ces conditions inacceptables existeraient dans l'ensemble de l'Europe et concerneraient également des milliers de moutons et d'agneaux, 100.000 chevaux et 200.000 bovins.

Aujourd'hui, la Commission européenne doit réévaluer le fonctionnement de sa directive. Cinq rapports accablent la France, l'Italie, la Grèce, l'Irlande et la Belgique. Le rapport concernant notre pays épingle notamment le non-respect des périodes de repos, d'alimentation ou d'abreuvement, les véhicules inadaptés ou encore les feuilles de santé incomplètes. Tous ces éléments sont actuellement dénoncés par plusieurs associations de protection animale réunies sous la bannière "Compassion in World Farming". Ils étaient déjà dénoncés en 1998.

Confirmez-vous les allégations de ces associations de protection animale ?

Avez-vous déjà pris des initiatives pour privilégier le transport de carcasses à celui d'animaux vivants ?

Quels sont les principaux obstacles à ce type de transport ?

Quelle est votre position au moment où la Commission européenne réévalue le fonctionnement de sa directive ?

Avez-vous effectué des démarches pour améliorer la protection des animaux durant les transports, en fonction de cette directive ?

Quelles remarques vous inspirent les remarques formulées par la Commission en 1998 ?

Quelles mesures pourraient être prises immédiatement par votre département pour améliorer cette situation ?

M. **Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : J'ai également été particulièrement scandalisé par les images diffusées dans le cadre de cette émission de la VRT. La seule solution valable consiste à mon avis à interdire purement et simplement tout transport d'animaux vivants. Toute autre initiative législative risque de ne servir à rien, vu la mauvaise volonté affichée par les intéressés pour mettre un terme aux abus. Je me rallie pour le reste aux questions posées par M. Willems et j'espère que le ministre donnera une réponse claire et précise.

Mme **Anne-Mie Descheemaeker** (Agalev-Écolo) : Les images de transports d'animaux diffusées par la VRT étaient effectivement choquantes. Le fait qu'il s'agisse d'un problème relevant de la compétence de l'Union européenne n'exclut pas certaines responsabilités dans le chef de la Belgique.

Une équipe d'inspection nationale a-t-elle été constituée ? En quoi consiste exactement sa mission ? Les itinéraires sont-ils contrôlés ? Qui effectue ces contrôles et quelle est leur fréquence ? Qu'en est-il si des infractions sont constatées ? Les pays d'origine et de destination sont-ils informés des contrôles et des infractions constatées ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre, au nom de **Jaak Gabriëls**, ministre (*en français*) : Tout d'abord, un rappel. Qui est chargé de quels contrôles ? Les services vétérinaires contrôlent les animaux qui quittent les exploitations agricoles et les animaux importés sont contrôlés aux postes frontaliers. Sur les marchés animaliers, ce sont les vétérinaires qui interviennent, alors que leurs collègues de l'IEV contrôlent l'état des bêtes à leur arrivée dans les abattoirs. Enfin, les contrôles sur les routes sont effectués par la police et la gendarmerie, en appliquant un système d'échantillonnage.

La législation concernant le transport des animaux a été complétée par un arrêté royal récent, datant du 9 juillet

1999. Celui-ci introduit deux mesures supplémentaires. D'abord, la reconnaissance de ceux qui transportent les animaux : on y précise les conditions de reconnaissance pour les transporteurs ainsi que les différents critères concernant les places d'arrêt et les centres de rassemblement.

On y exige aussi la reconnaissance pour l'organisation concrète de marchés de vente d'animaux. Les conditions préalables y sont précisées et le transporteur doit obtenir une licence pour chaque mode de transport.

Tout est, bien entendu, lié aux contrôles réels effectués par ceux auxquelles ils incombent. (*Poursuivant en néerlandais*)

En février 2000, j'ai envoyé une circulaire à tous les experts-vétérinaires de l'IEV pour attirer leur attention sur les problèmes liés au transport d'animaux vivants. La plupart des problèmes se posent au niveau du transport vers les abattoirs. Les experts-vétérinaires ont été invités à signaler tous les problèmes rencontrés. Ils ont également reçu de nouvelles directives en ce qui concerne le traitement des animaux lors du transport vers l'abattoir.

Vendredi prochain, une conférence interministérielle se penchera sur le problème du transport d'animaux. Nous souhaitons veiller à ce que la loi soit effectivement appliquée. Le contenu d'un accord éventuel sera rendu public par le biais d'un communiqué de presse. Des représentants de l'IEV et du département de l'Agriculture participeront à cette réunion.

Des contrôles sont actuellement effectués sur les lieux de départ et d'arrivée. 1.750 contrôles ont ainsi été réalisés l'année dernière. La gendarmerie a également procédé à 500 autres contrôles. Les infractions sont signalées au parquet.

Nous avons l'intention de créer une cellule d'inspection nationale pour contrôler les transports internationaux. Il convient d'ajuster le budget à cet effet.

J'estime qu'il convient d'interdire le subventionnement des transports d'animaux vivants, notamment sur des longues distances. La question se posera évidemment de savoir ce qu'il faut entendre par longues distances. Interdire purement et simplement tout transport d'animaux vivants n'est par contre pas une option réaliste. Il faut tenir compte du facteur économique. Le transport d'animaux vivants coûte en effet nettement moins cher. S'il faut d'abord abattre les animaux, des accords doivent être conclus concernant les conditions d'abattage et de découpe.

Un certain nombre d'études européennes vont être consacrées au problème. Nous allons tenter de définir une politique au niveau international, sur la base de ces études. Je m'emploie dans l'intervalle à rendre plus cher le transport d'animaux vivants en supprimant les subside et en imposant des règles plus strictes en matière de bien-être des animaux, de manière à rendre d'autres méthodes de transport plus compétitives.

M. Ferdy Willems (VU-ID) : Selon la ministre, quelque 1700 contrôles ont été effectués. Nous ne pourrions évaluer ce chiffre que lorsque nous connaîtrons le nombre des transports.

La ministre a fait des déclarations intéressantes. Elle mettra manifestement tout en oeuvre pour améliorer la situation. Nous comprenons que l'on ne puisse supprimer tous les transports. Si les contrôles font cependant défaut et que les abus persistent, il conviendra de prendre des mesures plus draconiennes. Nous continuerons à y attirer l'attention de la ministre.

Mme Colette Burgeon (PS) : Pourriez-vous nous communiquer le nombre d'infractions constatées, lors des différents contrôles ? Nous soutenons votre demande de suppression des subsides européens.

J'espère que le mini-débat que nous avons aujourd'hui permettra de faire avancer les choses.

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : Il est manifeste que le ministre saisit ce problème à bras-le-corps et qu'il prend des mesures concrètes. C'est une bonne chose.

Ce dont il est question ici, c'est du transport des animaux vers les abattoirs. C'est essentiellement dans le secteur des transports européens que les problèmes se posent. Par conséquent, nous devons finir par imposer une interdiction de transporter des animaux vivants vers des abattoirs étrangers. En effet, on trouve systématiquement des marchands malhonnêtes dans ces filières.

Mme Anne-Mie Descheemaeker (Agalev-Écolo) : Combien d'infractions ont été constatées et quelle suite y a été réservée ?

Mme Magda Aelvoet, ministre, au nom de **Jaak Gabriëls**, ministre (*en néerlandais*) : Je ne dispose pas d'informations quant au nombre de transports. Je voudrais apporter un rectificatif. 11.230 contrôles ont été effectués, en 1999, et non 1.230 comme on l'a dit précédemment. Un problème se pose effectivement dans une région déterminée en ce qui concerne la suite réservée aux PV. Sur ce point, j'ai demandé conseil à mon collègue de la Justice, M. Marc Verwilghen. Il va voir ce

qu'il est possible de faire pour y remédier. Je ne possède pas de plus amples informations chiffrées.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique des commissions réunies de l'Économie et de la Santé publique est levée à 15 h 15.*